

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier septembre à 20h30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe Raymond, VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER.

Absent excusé : Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Delphine TRONCY.

Secrétaire de séance : Catherine DESSEIGNE

Monsieur le Maire souhaite une bonne rentrée aux membres du conseil municipal, avec la pluie, après un été particulièrement chaud et sec.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 7 juillet 2025.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Mairie : l'entreprise PONTILLE a installé la rampe d'escalier définitive mais il reste des cales à poser sous les platines. Elle a également posé les lettres de la devise sur le bandeau mais elles se sont décollées sous l'effet de la chaleur. Elles seront refixées à l'aide de têtes fraisées peintes. Cependant, toujours pas de nouvelles des gardes corps extérieurs et de la modification à apporter sur les gardes corps des fenêtres de l'étage.

Les deux bancs commandés en juin ont été réceptionnés et seront très prochainement installés, tout comme le support à vélo.

Enfin, l'engazonnement reste à faire. Il serait bien de ne pas tarder compte tenu de la météo. La surface engazonnée sera plus importante que ce qui était initialement prévu afin de prendre en compte les surfaces abimées lors des travaux.

- Le Basket club de la Vallée du Jarnossin a adressé un courrier au Maire afin de faire part de travaux à réaliser afin que la salle continue d'être homologuée dans l'hypothèse d'une montée dans la catégorie sportive supérieure, notamment au niveau du vestiaire arbitre qui devra pouvoir accueillir indépendamment une femme et un homme. Un projet est également évoqué pour le jeu de boules couvert.

- Salle des fêtes : comme prévu, l'organigramme des clés a été revu, la commande passée. Le changement de barillets aura lieu pendant les vacances de la Toussaint pour ne pas compliquer la rentrée des associations.

- Salle du conseil municipal : plusieurs devis ont été demandés pour la sonorisation et autant de solutions techniques ont été proposées à des prix variables. Aussi, les entreprises vont à nouveau être reçues pour avoir plus de détail sur leurs propositions.

- Stores de la mairie : quelques stores ont été prévus au marché, mais il s'avère qu'il serait nécessaire d'en prévoir d'autres pour plus de confort. L'entreprise SAYET, titulaire du marché, a établi un devis de 8 429.92 € HT pour équiper pratiquement toutes les fenêtres, à l'étage et au rez-de-chaussée. Robert CLEVENOT interroge le conseil sur la nécessité ou pas d'équiper l'étage (coût d'environ 2 000 € HT). Le conseil municipal donne son accord pour installer les stores sur l'ensemble du bâtiment, sauf la fenêtre du secrétariat donnant sur le préau couvert. Ce devis fera l'objet d'un avenant sur le lot de l'entreprise SAYET.

- Raymond VITURAT a reçu ce matin l'entreprise INDDIGO venu faire un point sur les installations de chauffage et de rafraîchissement de la mairie. Quelques remarques ont été apportées ; Des relevés seront régulièrement faits par le SIEL, dont le représentant était absent ce matin pour raisons de santé.

VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

En l'absence d'Emmanuelle DANIERE, Monsieur le Maire présente les dossiers traités dernièrement.

- L'association L'Eclate avait demandé à utiliser la salle des associations sur un créneau supplémentaire en juillet et en août mais cela a été refusé car aucun entretien n'était assuré cet été dans cette salle.

- Le club de basket a également demandé l'autorisation d'occuper la salle Albert Ginet pour des entraînements en semaine pendant l'été. Des conditions ont été posées (désignation d'un responsable, entretien des lieux, utilisation de baskets propres sur le parquet, etc...)

- M. le Maire et Emmanuelle DANIERE ont rencontré en juillet la nouvelle directrice de l'école publique.

L'inspection académique a adressé un courrier au maire pour lui faire part de la fragilité des effectifs.

- Le club informatique s'est installé dans sa nouvelle salle. Restent des branchements au réseau Internet à effectuer mais qui vont nécessiter quelques travaux. Un devis est en cours auprès de MEDIA HELP.

- M. le Maire fait part du courrier de remerciement de l'ADAPEI pour la subvention accordée par la commune.

- L'assemblée générale du Football Club Loire Sornin a été l'occasion pour les dirigeants de remercier la commune pour la mise à disposition du stade des Chambons. Le club compte 400 licenciés pour un budget annuel de 150 000 €. Le bilan financier de l'année écoulée est négatif (- 2478 €), notamment en raison de l'achat d'un véhicule. Les sanctions infligées aux joueurs pèsent également plus de 3 000 €. L'association peut cependant compter sur un fonds de roulement de 28 000 €. Un planning d'occupation du stade sera remis par le club à la commune.

- Monsieur le Maire donne diverses informations relatives à Charlieu Belmont Communauté. La piscine sera inaugurée fin septembre. Le choix d'un transporteur pour les élèves des écoles a été fait dans le cadre d'un marché. Une subvention de 3 000 € a été attribuée à l'école intercommunale de musique de Charlieu. Des subventions ont également été attribuées à diverses associations pour les manifestations culturelles d'intérêt communautaire. Ainsi, le Comité de la Fête ne remplissant pas ce critère relatif à la culture, n'a pas été doté cette année.

- Un CDD sera fait jusqu'en décembre à Mme HULARD pour remplacer la personne bénévole qui intervenait pendant le service au restaurant scolaire.

- Le CCAS se réunira le 15 octobre prochain à 18h30 en mairie.

URBANISME : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

Sophie GOUTTENOIRE indique qu'un permis de construire et 14 déclarations préalables ont fait l'objet d'une décision favorable depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire explique qu'un arbre est tombé rue des Rosés des Prés, endommageant une maison. Une réunion a eu lieu avec les différentes parties et leurs assureurs, la responsabilité de la commune ayant été invoquée. L'abattage de l'arbre avait fait l'objet d'une déclaration préalable refusée par le service ADS au motif que le dossier ne comportait pas d'avis d'expert comme demandé. Le litige va se régler entre assureurs.

La question se pose de la dangerosité de l'arbre situé devant chez Didier DESSERT aux Forests, qui a jauni dernièrement. Vérifier qui en est le propriétaire.

COMMUNICATION : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

La commission du bulletin se réunira le jeudi 11 septembre à 17h 30 en mairie.

DELIBERATIONS

TRAVAUX DE PEINTURES DES PORTES DE L'EGLISE - CHOIX DU PRESTATAIRE

N° 41/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire expose que la commission des bâtiments et de la voirie a examiné les deux devis reçus pour les travaux de réfections des peintures des 6 portes de l'église.

Leurs propositions sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| ➤ Entreprise FONTIMPE : | 4 290.00 € HT |
| ➤ Entreprise MENIS : | 5 108.27 € HT |

Après délibération, et suivant l'avis de la commission des bâtiments et de la voirie, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les travaux de réfection des peintures des portes de l'église à l'entreprise FONTIMPE.

Ces travaux pourront être réalisés avant la fin de l'année.

CURAGE DU DECANTEUR DE LA STATION D'EPURATION, DU FUYANT DES TROIS MOINEAUX ET DU LAVOIR DU BOURG - CHOIX DU PRESTATAIRE

N° 42/2025

Sous-Préfecture de Roanne

La commission des bâtiments et de la voirie a examiné les deux devis reçus pour les travaux de curage du décanteur de la station d'épuration, du fuyant des Trois Moineaux et du lavoir du bourg.

- | | |
|------------------------|---------------|
| ➤ Entreprise SAS TPV : | 2 860.00 € HT |
| ➤ Entreprise AETP : | 3 930.00 € HT |

Après délibération, et suivant l'avis de la commission des bâtiments et de la voirie, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les travaux de curage du décanteur de la station d'épuration, du fuyant des Trois Moineaux et du lavoir du bourg à l'entreprise SA TPV pour 2 860.00 € HT.

L'entreprise TPV interviendra dans les prochaines semaines.

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DEVANT LES CONTAINERS DE TRI DE LA SALLE DES FETES - CHOIX DU PRESTATAIRE

N° 43/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Bernard MOULIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la voirie devant les containers de tri de la salle des fêtes.

La commission des bâtiments et de la voirie a examiné les devis reçus pour ces travaux.

- Entreprise AETP : 5 110.00 € HT

Après délibération, et suivant l'avis de la commission des bâtiments et de la voirie, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les travaux de voirie devant les containers de tri de la salle des fêtes à l'entreprise AETP pour 5 110.00 € HT. La réalisation des travaux est prévue dans les prochaines semaines.

REPLACEMENT DE LA PORTE PRINCIPALE DE LA CANTINE - CHOIX DU PRESTATAIRE

N° 44 /2025

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est indispensable de procéder au remplacement de la porte principale de la cantine dont l'ouverture obstrue le passage des personnes, ce qui pourrait présenter un danger en cas d'évacuation urgente.

La commission des bâtiments et de la voirie a examiné deux devis.

- Entreprise SAYET : 2 101.00 € HT
➤ Entreprise B'ALU 2 500.00 € HT

La commission souligne le service de proximité assuré par l'entreprise SAYET dont les délais d'intervention en cas de problème sont très réduits. Elle propose donc de retenir l'offre de l'entreprise SAYET, mieux-disante.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'attribuer les travaux de changement de la porte principale de la cantine à l'entreprise SAYET pour un montant de 2 101.00 € HT.

REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DU MARRONNIER ET DE LA BIBLIOTHEQUE

N° 45/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Des fuites étant régulièrement observés, il a été décidé d'inscrire au budget 2025 la réfection de la toiture de la salle du Marronnier et de la bibliothèque.

La commission de la voirie a consulté trois entreprises pour ces travaux.

- Entreprise LESPINASSE : 23 848.76 € HT
➤ Entreprise JANIAUD 28 043.38 € HT
➤ Entreprise VERMOREL 23 329.00 € HT mais devis incomplet

Après délibération, sur proposition de la commission de la voirie et des bâtiments, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise LESPINASSE pour les travaux de réfection de la toiture de la salle du Marronnier et de la bibliothèque.

TRAVAUX DE REFECTION DU PONCEAU DU CHEMIN DE LA LOIRE - CHOIX DU PRESTATAIRE

N° 46/2025

Monsieur le Maire rappelle que le ponceau du chemin de la Loire a été fragilisé et qu'il convient de le renforcer.

Deux devis ont été examinés par la commission de la voirie et des bâtiments.

- Entreprise BARNAY : 21 869.00 € HT
- Entreprise MAISONS de A à Z 24 600.00 € HT

La commission propose de retenir l'offre de l'entreprise BARNAY.

Sophie GOUTTENOIRE estime qu'il aurait fallu demander une subvention pour ce dossier.

Monsieur le Maire et Robert CLEVENOT pensent qu'il est urgent de réaliser ces travaux qui ont été mis en évidence en début d'année 2025.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise BARNAY. Auparavant, des démarches seront faites pour connaître les subventions qu'il est possible d'obtenir pour ce dossier. Une délibération pourra alors être prise lors du prochain conseil municipal.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des devis ou avenants de marché qu'il a pris dans le cadre de sa délégation de pouvoirs depuis la dernière réunion de conseil. :

Changement organigramme clés salle des fêtes	AU FORUM DU BATIMENT	1165,20
Support à vélo mairie	ADEQUAT	234,00
Marquages au sol RD 482	DESSERTINE	2776,50
Plan évacuation salle informatique	DESAUTEL	159,60
Extincteurs salle informatique	DESAUTEL	107,59
Mise à jour extincteurs mairie	DESAUTEL	309,83
Plan évacuation mairie	DESAUTEL	648,00
Acquisition 2 bancs publics bois abords mairie	PROZON	840,73
Renouvellement licence objets connectés	OPTIMIZ	947,23
Avenant marché travaux mairie - Lot Gros œuvre-terrassement	MATTANA	-8711,78
Avenant marché travaux mairie - Clavier alarme salle informatique	Ets LARUE	559,20
Installation alarme algéco au bâtiment technique	TNT SERVICES	270,00

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire demande si les chemins ne sont pas en trop mauvais état. Jusqu'à là, c'était correct, mais avec la pluie, ils se dégradent.

- Le marquage au sol de la RD 482 est prévu le 17 septembre prochain. Albin COELHO demande si des bandes de retrait par rapport aux feux sont bien prévues. Robert CLEVENOT indique que oui.

- Bernard MOULIN rappelle l'invitation de Charlieu Belmont Communauté à une animation sur les zones humides prévues le mardi 30 septembre de 14h à 17h dans les locaux du SYMISOA à Pouilly-sous-Charlieu.

- La commission de suivi de la SOGRAP organise sa réunion annuelle le 23 septembre de 17 à 19h. Prévoir des bottes.

- Monsieur le Maire indique qu'il a pris régulièrement des nouvelles des personnes âgées et seules durant l'été.

- L'inauguration de la voie verte a eu lieu vendredi dernier. Bernard MOULIN et Raymond VITURAT se sont rendus en vélo à Pouilly-sous-Charlieu, rejoignant Emmanuelle DANIÈRE. Il semble que le projet pour la continuité de la voie verte en direction de Roanne soit au point mort.

- Raymond VITURAT demande si on a eu des avancées sur le projet d'ombrières du jeu de boules. Il fera une relance. Idem pour la rénovation énergétique de l'école.

- Les travaux d'ombrière sur le parking des Trois Moineaux vont commencer dernière semaine de septembre.

- Le SIEL devrait finir les travaux rue du Morlandet dans les prochaines semaines.

- Monsieur le Maire indique que des travaux ont été faits dans les classes à l'école La Source.

- Raymond VITURAT demande à qui incombe le nettoyage sous le pont du Ris sur la RD482.

- Catherine DESSEIGNE explique que le service de transport solidaire compte maintenant 8 chauffeurs et 11 personnes inscrites. 14 déplacements ont été effectués en août pour 5 bénéficiaires soit 294km parcourus.

- Raymond VITURAT demande si le nettoyage sous les bancs de la salle Albert Ginet a été réalisé pendant l'été. Le club de basket s'en est chargé.

- Il faudra relancer la demande de composteur à Charlieu Belmont Communauté.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h40.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :
Le Maire, Bernard MOULIN

Catherine DESSEIGNE, secrétaire